

Les demoiselles Gagnière restèrent cachées quelques jours dans la maison des bûcherons. Puis, ayant appris la mort des gendarmes, elles revinrent à Saint Just d'Avray.

La révolution touchait alors à sa fin. Le Directoire avait été remplacé par le Consulat, et Bonaparte venait de proclamer la liberté des cultes.

Lorsque Pie VII passa à Lyon, un évêque italien, Mgr Antonio Cadronchi, archevêque de Ravenne, donna le sacrement de Confirmation ; les trois jeunes Gagnière, qui étaient rentrées dans la maison paternelle, le reçurent de ses mains. Puis, elles s'adonnèrent aux œuvres de miséricorde, allant soigner les malades dans les hôpitaux, sous la direction des Pères du Sacré-Cœur.

En l'année 1800, nous les retrouvons à Rome, aidant Mlle Léopoldine Naudet qui venait de fonder un institut pour l'éducation de la jeunesse. La dernière, Fanny, ayant reconnu qu'elle n'était pas appelée à la vie religieuse, épousa un noble émigré, le comte de Saint-Priest. Elle mourut sans postérité à Campolingo, dans la province de Lodi, en 1845. Adèle mourut le 12 juillet 1817, dans l'institut des Sœurs de la Sainte Famille, fondée par Mlle Léopoldine Naudet. — Sophie, dont nous avons raconté l'héroïsme, devint la colonne de cet institut dont elle prit la direction en 1834, à la mort de Mlle Naudet. Elle mourut en 1836 d'une hydropisie de poitrine, allant au Ciel retrouver le Dieu pour lequel, sous le voile du sacrement, elle avait risqué sa vie, et auquel elle sut donner, jusqu'au dernier soupir, tout son amour.

Cette histoire fut racontée par Sophie Gagnière à son confesseur, Michel Falezza, chapelain de Vérone. Celui-ci la confia à Don Antonio Pighi, qui la publia dans un livre intitulé : *La Libératrice de l'Eucharistie*, écrit en italien, à Vérone, en 1892.

Avantages spirituels offerts à nos abonnés.

1. Ils ont part à une messe célébrée chaque semaine, soit 52 Messes par an, à leurs intentions, pour les vivants et pour les défunts. Ils participent, en outre, à toutes les prières et bonnes œuvres de la Communauté du T. S. Sacrement.
2. Ils ont part, après leur mort, à un Service solennel, célébré chaque année, à perpétuité, dans le cours de novembre.
3. Nos abonnés ont le mérite de soutenir l'Œuvre de l'Exposition perpétuelle du Très Saint Sacrement dans notre Sanctuaire.